



Crise du coronavirus – répercussions sur le football national et international – situation actuelle / 6.4.2020

Introduction

L'épidémie du coronavirus a perturbé les activités quotidiennes dans le monde et a été déclarée pandémie par l'Organisation mondiale de la santé. Le football a également été touché, l'activité du football étant suspendue dans presque tous les pays ou territoires du monde.

Il s'agit d'une situation sans précédent pour le football. Il n'y a pas eu d'arrêt similaire de football organisé depuis la Seconde Guerre mondiale.

Les décisions en relation avec le football national que la FLF a déjà prises et devra encore prendre lors des prochaines semaines dépendent toujours des décisions gouvernementales et des autorités de santé. La santé doit toujours être le principe directeur lors de la prise de décisions dans ce contexte particulier.

Face à la crise sanitaire que traverse notre pays, la priorité du football est la lutte contre la pandémie du coronavirus, la santé de tous et de toutes, dans le respect scrupuleux des consignes de confinement.

La FLF a pris la décision de suspendre les activités de l'ensemble de ses compétitions, de son école de football dès le 12 mars dernier, afin de contribuer de manière solidaire à l'effort collectif national pour combattre la pandémie de coronavirus.

La FLF est en contact permanent et régulier avec les autorités internationales FIFA et UEFA, les autres associations nationales, les instances gouvernementales, mais aussi avec beaucoup de représentants de nos clubs et prendra les mesures qui s'imposent pour notre football dans les prochaines semaines, ceci en étroite collaboration avec les autres décideurs.

La FLF a parfaitement conscience de la situation, sur le plan sportif, social et économique et essaiera dans les prochaines semaines de fournir régulièrement des nouvelles et renseignements sur le football national et international à ses clubs.

La situation globale au Luxembourg et son impact sur le football national

Le 17 mars 2020, le Gouvernement a déclaré l'état de crise sur le territoire national, ceci pour une durée de 3 mois. La déclaration de l'état de crise est une décision extraordinaire qui a pour but de donner au Gouvernement la possibilité de mettre en place des mesures urgentes pour faire face à cette crise. La Chambre peut à tout moment suspendre ou révoquer l'état de crise.

Les écoles luxembourgeoises ont été fermées jusqu'au 3 mai 2020 inclus.

De nombreuses communes luxembourgeoises ont décidé de fermer leurs installations sportives (stades, terrains, salles omnisports ...). Les dates de fermeture de ces infrastructures varient selon les décisions prises par les communes.

Compétitions nationales de la FLF

Les compétitions nationales (championnats et coupes) de football et de futsal des Seniors (m/f) de la saison 2019/2020 ont été suspendues jusqu'au 27 avril 2020 inclus.

Les compétitions nationales (championnats et coupes) des jeunes de la saison 2019/2020 ont été arrêtées définitivement.

La journée nationale du football du 14 juin 2020 a été annulée.

Siège de la FLF à Mondercange

La FLF a décidé en date du 17 mars 2020 de fermer les bureaux de l'administration fédérale de la FLF à Mondercange à partir du 18 mars 2020 et jusqu'à nouvel ordre.

Les employés de la FLF restent toutefois joignables par téléphone (numéros des bureaux FLF) et par email pendant les heures de bureau (télétravail).

Les principales adresses email :

Secrétaire général : joel.wolff@football.lu

Finances et département compétitions internationales : erny.decker@football.lu

Affaires juridiques et licence UEFA : marc.diederich@football.lu

Département compétitions nationales : luis.da.costa@football.lu

Licences et transferts : mike.steffen@football.lu

Arbitrage : kenan.skenderovic@football.lu

La FLF a décidé en date du 16 mars 2020 d'annuler toutes les activités (matches et entraînements) des cadres de l'Ecole de Football, ceci jusqu'à nouvel ordre.

Statuts et règlements de la FLF

La FLF a pris la décision de prolonger la date d'envoi des déclarations de non-transfert (*articles 57 à 62 du Règlement sur les membres licenciés, transferts nationaux et transferts internationaux*), prévue par l'article 59 dudit règlement, au-delà du 1^{er} mai et ce jusqu'à nouvel ordre.

Saisons 2019/2020 et 2020/2021 – compétitions domestiques et compétitions de clubs de l'UEFA

L'UEFA envisage de remettre la fin de la saison 2019/2020 (compétitions domestiques et compétitions de clubs de l'UEFA) à fin juillet, voir à fin août 2020.

Dans une lettre adressée en date du 2 avril 2020 à toutes les associations nationales, signée par le Président de l'UEFA, Aleksander CEFERIN, le Président de l'ECA, Andrea AGNELLI, et le Président de l'association des ligues européennes, Lars-Christer OLSSON, l'UEFA a sérieusement mis en garde ses associations nationales à prendre toutes les mesures possibles et mettre tout en œuvre afin de finir les compétitions nationales 2019/2020.

... every effort has to be made in order to allow all domestic and European competitions to be concluded in compliance with their formats. It is of paramount importance that even a disruptive event like this epidemic does not prevent our competitions from being decided on the field, in accordance with their rules and that all sporting titles are awarded on the basis of results. As responsible leaders in our sport, this is what we must ensure, until the last possibility exists and whilst planning, operational and regulatory solutions are available...

... since participation in UEFA club competitions is determined by the sporting result achieved at the end of a full domestic competition, a premature termination would cast doubts about the fulfilment of such condition. UEFA reserves the right to assess the entitlement of clubs to be admitted to the 2020/21 UEFA club competitions, in accordance with the relevant applicable competition regulations...

Une des conséquences de la prolongation de la saison 2019/2020 jusqu'en août 2020 par la FIFA et l'UEFA pourrait être le fait que les saisons domestiques 2020/2021 ne pourront reprendre au plus tôt que vers le 15 septembre 2020, ceci après la période des matchs internationaux début septembre 2020 (UEFA Nations League).

Groupe de travail de la FIFA – Covid-19 : Football Regulatory Issues / contrats de joueurs et périodes de transferts

Le groupe de travail mis sur pieds par la FIFA suite à la crise du coronavirus, a traité vendredi passé (3.4.2020) le sujet des périodes de transferts qui devraient être impactées par la prolongation des championnats.

Le groupe de travail a émis une série de recommandations. Il a aussi mentionné travailler sur des règles concernant les périodes de transferts, ce qui pourrait prolonger la saison au-delà du 30 juin, date traditionnelle de clôture de saison et date de fin de beaucoup de contrats.

Plusieurs mesures ont été formulées comme celle de considérer que tout contrat se terminant au 30 juin, ne sera réellement terminé qu'à une nouvelle date de clôture. Et si un contrat devait débiter le 1^{er} juillet, son entrée en vigueur serait postposée au début de la nouvelle saison. Ou, en cas de chevauchement de dates, la priorité est donnée à l'ancien club pour qu'il puisse terminer la saison éventuellement encore en cours.

La FIFA doit encore se pencher sur les recommandations de son groupe de travail alors que l'UEFA a laissé une porte ouverte pour permettre aux championnats de se poursuivre jusqu' à août 2020, ce que la FIFA pourrait approuver aussi.

Le groupe de travail recommande d'approuver les demandes des associations nationales de prolonger la saison en cours. Les périodes de transfert qui ont déjà commencé peuvent être modifiées et prolongées, à condition que la limite de 16 semaines par an soit respectée. Les périodes de transferts qui n'ont pas encore été ouvertes peuvent être postposées.

Matches internationaux A de mars et de juin 2020

L'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 d'annuler tous les matchs internationaux A prévus pour fin mars 2020 (pour la FLF, il s'agit des matchs Chypre – Luxembourg et Monténégro – Luxembourg).

En date du 1^{er} avril 2020, après avoir consulté les 55 associations nationales, l'UEFA a également décidé d'annuler la période de matchs internationaux A prévue en juin 2020 (la FLF avait prévu d'organiser 2 matchs internationaux lors de cette période).

L'UEFA envisage de récupérer les matchs annulés de mars et de juin 2020 en fixant des périodes de matchs internationaux à 3 matchs (*triple headers*) au lieu de 2 matchs (*double headers*) en automne 2020 et en 2021.

Matches internationaux -21 ans de mars 2020

L'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 d'annuler les matchs internationaux -21 ans prévus fin mars 2020.

En date du 1^{er} avril 2020, l'UEFA a décidé de reporter ces matchs (pour la FLF il s'agit des matchs Luxembourg – Irlande et Luxembourg – Italie) à la période des matchs internationaux en novembre 2020 (entre le 9 et le 17 novembre 2020).

Tournois de développement -16 ans (m/f) de l'UEFA, avril 2020

Les tournois de développement -16 ans (m/f) de l'UEFA, prévus en avril 2020, ont été annulés par l'UEFA et ne seront pas refixés à une date ultérieure (les sélections -16 ans m/f du Luxembourg devaient disputer leurs tournois en Slovénie).

EURO 2020 et autres tournois finaux de l'UEFA

Après avoir consulté ses 55 associations membres ainsi que les dirigeants de l'association de clubs ECA, les ligues européennes et le syndicat des joueurs FIFPro, le Comité Exécutif de l'UEFA a décidé en date du 17 mars 2020 que le tournoi final de l'EURO 2020 ne se tiendrait qu'en été 2021. L'EURO se déroulera finalement du 11 juin au 11 juillet 2021.

Les matches de barrage pour l'EURO, initialement prévus pour mars 2020, ont été reportés et seront vraisemblablement joués en automne 2020.

Le Comité exécutif a également décidé que les compétitions prévues pour juin et juillet 2021 seront reprogrammées. Cela s'applique au *Final Four* de la Ligue des Nations ainsi qu'aux Championnats d'Europe féminins et aux -21 ans. Les dates exactes de ces tournois finaux ne sont pas encore connues.

Tournois finaux des jeunes de l'UEFA (-17 et -19 ans m/f)

Le coronavirus entraîne également des changements dans les compétitions des équipes nationales de football international pour les jeunes. À la suite de la vidéoconférence du 1^{er} avril avec les 55 associations membres de l'UEFA et des recommandations du groupe de travail créé le 17 mars, le Comité Exécutif de l'UEFA a pris les décisions suivantes :

- 17 ans (m) : la phase finale du Championnat d'Europe -17 ans (m) de l'UEFA en mai 2020 sera annulée.
- 17 ans (f) : la phase finale du Championnat d'Europe -17 ans (f) de l'UEFA en mai 2020 sera reportée jusqu'à nouvel ordre. Il aura lieu à une date ultérieure car il s'agit d'un tournoi de qualification pour la Coupe du Monde -17 ans (f) de la FIFA.
- 19 ans (m) : le tour final de l'UEFA EURO -19 ans (m) en juillet 2020 sera reporté jusqu'à nouvel ordre. Il aura lieu à une date ultérieure car il s'agit d'un tournoi de qualification pour la Coupe du Monde FIFA -20 ans (m).
- 19 ans (f) : le tournoi final du Championnat d'Europe -19 ans (f) de l'UEFA en juillet 2020 sera annulé.

Coupes d'Europe de l'UEFA 2019/2020

L'UEFA a annulé tous les matchs européens en raison de la pandémie de COVID-19. Cela affecte les huitièmes de finale aller de la Ligue des Champions et de la Ligue Europa, les matches de l'UEFA Youth League et de la Ligue des Champions féminine sont également annulés, tout comme le tirage au sort des quarts de finale.

L'UEFA a également reporté la finale de la Ligue des Champions et de l'Europa Ligue.

La finale de la Ligue des Champions était prévue le 30 mai 2020 à Istanbul, la finale de l'Europa Ligue le 27 mai 2020 à Gdansk. La finale de la Ligue des Champions féminine le 24 mai 2020 à Vienne a également été reportée jusqu'à nouvel ordre.

L'UEFA envisage de refixer tous les matchs de l'UCL et de l'UEL (huitièmes de finales, quarts de finales, demi-finales et finales) à août 2020.

Octroi de licence aux clubs pour la participation à la saison 2020/21 de l'UEFA (Coupes d'Europe)

En date du 1^{er} avril 2020 l'UEFA a annoncé des décisions importantes prises concernant la procédure d'octroi de licence aux clubs et de fair-play financier en vue de la participation à la saison 2020/21 des compétitions interclubs de l'UEFA compte tenu des répercussions de la pandémie de COVID-19.

Ces décisions et ces informations se rapportent tant au contenu (critères) qu'à la procédure (dates limites) et ont déjà été transmises par le responsable de la FLF, M. DIEDERICH, aux clubs de la FLF concernés.

Pour le Conseil d'Administration de la FLF
Joël Wolff, Secrétaire général